Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Priorité de congés payés

Par ninazlt

Bonjour,

Désolée si la question à déjà été posée, mais je voulais savoir qui est prioritaire en terme de congés payés dans une entreprise.

En effet, ma direction me dit que mon collègue est prioritaire sur moi car il est assimilé assistant manager (alors qu'aucun contrat n'a été signé pour ce poste : sur son contrat qu'il a signé en alternance il est stipulé que son poste est employé polyvalent). Sur mon contrat il est aussi écrit que je suis employé polyvalent.
De plus, je vais sur mes deux ans d'ancienneté tandis qu'il n'a même pas six mois dans l'entreprise.
Aucun d'entre nous n'a d'enfants.

Donc, qu'est ce qui prime ? Le statut ou l'ancienneté ?

Bonne soirée
Nina

Par ninazlt

Je précise que je me suis renseignée avec la convention collective (de la restauration rapide), et rien n'est précisé.